CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **11 JUILLET 2022**

Délibération CA 2022 / 07 / 11 – 1

Point 6 de l'Ordre du Jour

DÉBAT d'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Document transmis aux Administrateurs **ANNEXE 1**

Aux termes de l'article R719-64 du code de l'éducation, "Le budget est élaboré sous l'autorité du Président ou du directeur de l'Établissement conformément aux priorités et aux orientations définies par le Conseil d'Administration en cohérence avec les dispositions du contrat pluriannuel d'Établissement. A cette fin, un débat a lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés.".

Les priorités et orientations du budget 2023 reposent en partie sur le cadrage fondant la rénovation du dialogue de gestion interne à l'Établissement, dit « modèle économique » (délibération n°1 du 25 septembre 2018). Elles présentent un caractère général, lié au démarrage du mandat de la Présidente et à l'installation retardée des conseils qui n'ont pas permis de s'en tenir pleinement au modèle économique du 25 septembre 2018 ni d'engager, à ce stade, une révision de ce modèle.

Caractéristiques :

- Ce document présente une trajectoire financière de l'Établissement à horizon 2024 en prenant en compte la situation financière actuelle, le contexte de l'enseignement supérieur et de recherche français et l'environnement économique national et international.

- Il précise les grands objectifs poursuivis pour 2023 :
  - une campagne d'emploi normale, sans reports supplémentaires par rapport au volume existant pour les enseignants et enseignants-chercheurs et sans contraindre les recrutements BIATSS ;
  - la poursuite d'une politique d'investissement importante en formation, recherche, numérique et immobilier

- La mise en œuvre de ces orientations s'inscrit dans un contexte économique particulièrement en tension (crise énergétique, inflation) qui rend nécessaire l'évolution du modèle économique interne de l'Établissement.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration arrêtent les orientations budgétaires en vue de l'élaboration du budget 2023, compte-tenu de la trajectoire financière de l'Établissement établie sur la base des hypothèses retenues pour 2023 et 2024.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants *Présents* *Représentés*	26 *23* *3*
Nombre de REFUS de VOTE	**0**
Nombre de VOTES POUR	**17**
Nombre de VOTES CONTRE	**1**
Nombre d'ABSTENTIONS	**8**

Fait le 12 juillet 2022

Hélène BOULANGER
Présidente

- **Transmis au Recteur Chancelier le** 19 JUIL. 2022

UNIVERSITE DE LORRAINE
34, COURS LEOPOLD – CS 25233
54052 NANCY CEDEX
www.univ-lorraine.fr